



Rapport de la réunion

Rapport final de la réunion

1. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies (« le Groupe de travail intergouvernemental ») a repris sa quatrième réunion du 20 au 22 janvier 2026, sous la coprésidence de l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil) et de M. Matthew Harpur (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et en présence de l'Ambassadeur Vuyile Dlamini (Royaume d'Eswatini), de la D^{re} Hanan Mohamed Al Kuwari (État du Qatar), du D^r Viroj Tangcharoensathien (Royaume de Thaïlande) et de M^{me} Madeleine Heyward (Australie) en tant que Vice-Présidents et Vice-Présidentes.
2. Les modalités en matière de diffusion sur le Web et de participation qui avaient été appliquées à la réunion précédente ont été suivies, comme indiqué au paragraphe 3 du rapport provisoire de la quatrième réunion.¹
3. Concernant le point 2 de l'ordre du jour (Projet de texte de l'annexe PABS), les membres du Groupe de travail intergouvernemental ont poursuivi les négociations et les discussions sur le projet de texte de l'annexe PABS, y compris sur les propositions de texte qui avaient été présentées par le Bureau pour certaines sections. Le Groupe de travail intergouvernemental a décidé qu'il poursuivrait les négociations à sa cinquième réunion sur la base du texte affiché à l'écran à la reprise de la quatrième réunion. Les membres du Groupe ont accepté de poursuivre les discussions à titre informel pendant la période intersessions de sorte à trouver un terrain d'entente. Le Secrétariat a été prié de communiquer la liste des réseaux de laboratoires existants, en précisant leurs mandats et la nature juridique de ces mandats, ainsi que les laboratoires constituant ces réseaux, et de rédiger une note de synthèse sur le fonctionnement du réseau de laboratoires coordonné par l'OMS, afin que le Groupe de travail intergouvernemental délibère à ce sujet à sa cinquième réunion.
4. Concernant le point 3 de l'ordre du jour (Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/4/3 (s'il y a lieu)), le Groupe de travail intergouvernemental a approuvé des propositions d'États Membres tendant à ce que d'autres parties prenantes concernées soient inscrites à l'annexe E du document A/IGWG/4/3, étant entendu que ce document demeurerait évolutif.
5. Le Groupe de travail intergouvernemental a adopté son rapport, après quoi les Coprésidents ont clos la réunion.

¹ Voir le document A/IGWG/4/4.